



INFORMATIONS SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

Filière bovine

Organismes ayant participé à la rédaction : FNB, FNPL, Coop de France Bétail et Viande, FFCB, FMBV, FNEAP, FNICGV, SNIV, DGAL, GDS France, Institut de l'Élevage, Interbev.

ICA : une exigence Européenne dès 2010

Elevage



ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Racial Date de Naissance

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national

CB 128BC CB PDF

Provenant d'un troupeau :

OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE

Utilisable jusqu'à la mort du bœvin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU Valable 30 jours à compter de la date de sortie du Bœvin de l'exploitation de détention

| Mouvements du bœvin | Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie | Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie |
|---------------------|--------------|---------------------|-------------|--------------|---------------------|-------------|
| | | | | | | |

Signature de l'éleveur

EN CAS DE CHANGEMENT DE DESTINÉE, CETTE ATTESTATION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE EN BUREAU D'INSTRUCTION DU BOVIN ET LA SIGNATURE DE L'ÉLEVAGEUR DOIT ÊTRE REMPLACÉE PAR CELLE DU VÉTÉNAIRE RESPONSABLE DE LA COMMUNE.

AVEC ICA

- Elevage
- Abattoir
- Marché
- Centre de rassemblement

« La qualité sanitaire de la viande dépend aussi de la santé des animaux, des pratiques d'élevage et de l'environnement de l'élevage »

ICA : pourquoi ?

- La santé des animaux, les pratiques d'élevage et l'environnement de l'élevage ont une incidence sur la qualité sanitaire de la viande et donc sur la santé du consommateur,
- L'éleveur est responsable de la qualité sanitaire des produits issus de son élevage.

→ Il a l'obligation d'informer la filière sur d'éventuels problèmes sanitaires.



Les informations concernées par l'ICA

MEDICAMENTS VETERINAIRES – animaux sous délai d'attente

BOTULISME CLINIQUE

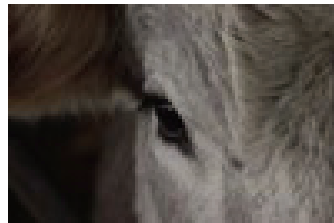
LISTERIOSE CLINIQUE

SALMONELLOSE CLINIQUE

Confirmées par analyse de laboratoire
et diagnostic vétérinaire

CYSTICERCOSE (informations provenant des services d'inspection en abattoir)

CONTAMINANTS DE L'ENVIRONNEMENT (informations provenant des services vétérinaires)



DANS QUEL CAS ?

LISTERIOSE CLINIQUE ET SALMONELLOSE CLINIQUE

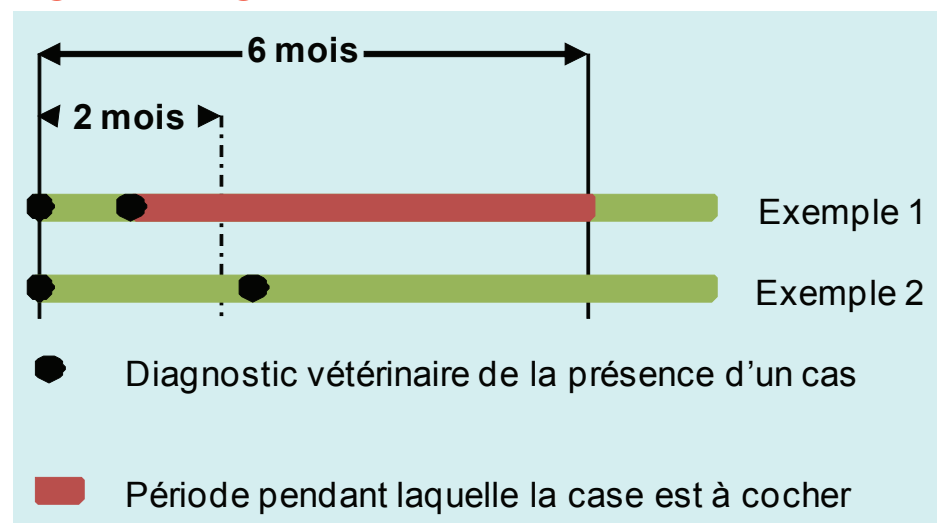
LES ANIMAUX CONCERNES

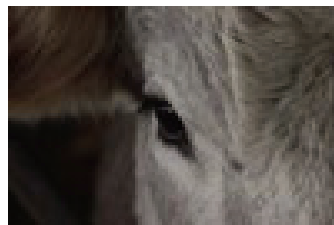
Tous les animaux du troupeau si deux cas cliniques en deux mois

DUREE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

Six mois après le premier cas

Cas = diagnostic vétérinaire de la présence d'un bovin atteint de salmonellose clinique ou de listériose clinique





DANS QUEL CAS ?

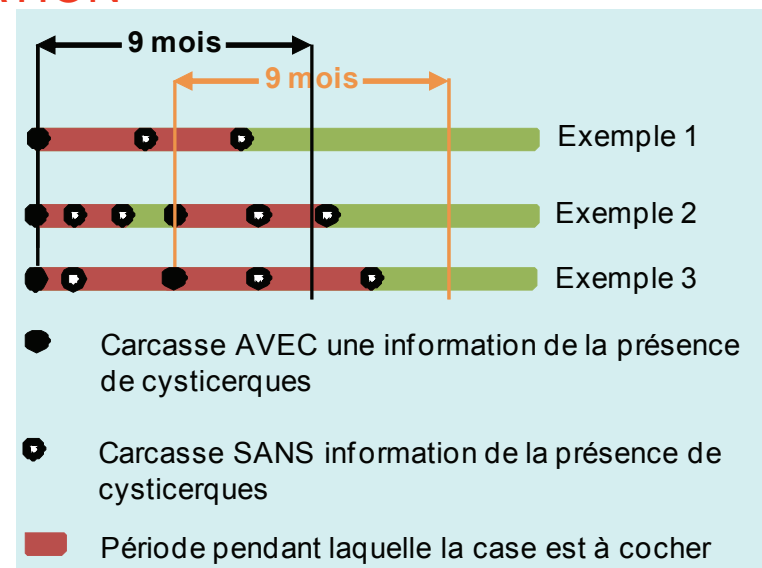
CYSTICERCOSE

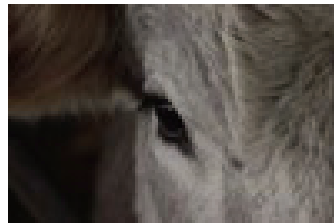
LES ANIMAUX CONCERNES

Les animaux du lot (animaux ayant pâTURÉ ensemble) pour lequel il y a eu au moins une saisie pour cysticercoSE (information reçue par les services vétérinaires).

DUREE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

- 9 mois après le dernier cas
- Ou jusqu'à l'obtention de 2 résultats négatifs consécutifs suite à l'abattage d'animaux issus du même lot.





DANS QUEL CAS ?

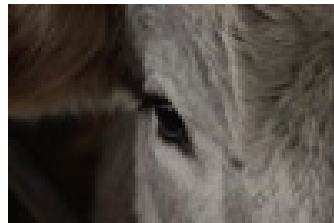
BOTULISME CLINIQUE

LES ANIMAUX CONCERNES

Les animaux du lot (animaux ayant reçu les mêmes aliments) où un cas de botulisme clinique a été détecté.

DUREE DE PERTINENCE DE L'INFORMATION

15 jours après la détection du dernier cas



DANS QUEL CAS ?

TRAITEMENT VETERINAIRE

LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux encore sous délais d'attente

CONTAMINANT DE L'ENVIRONNEMENT

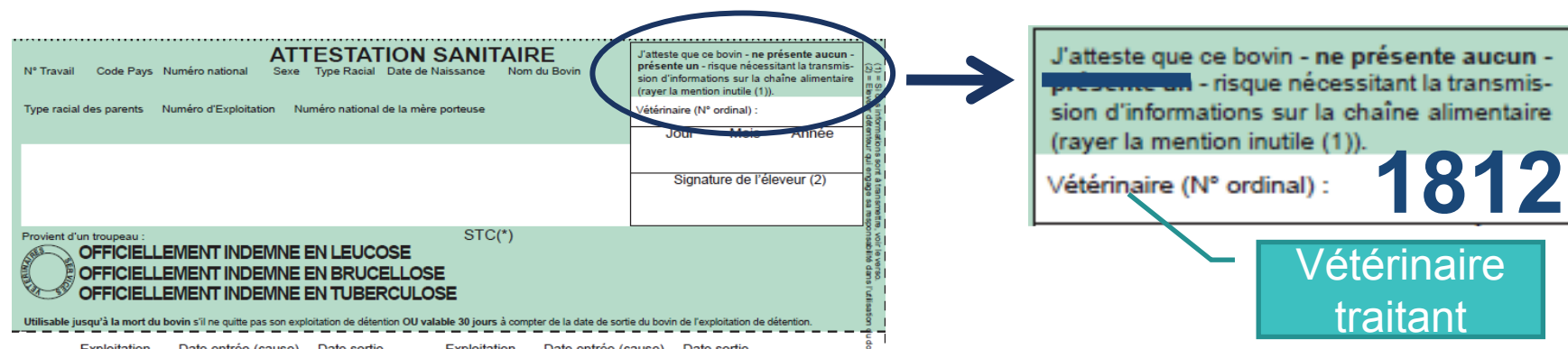
LES ANIMAUX CONCERNES

Tous les animaux spécifiés par l'autorité administrative compétente **et tant qu'elle ne lève pas cette obligation** (même si l'animal a changé d'élevage)

Comment procéder lorsqu'il n'y a pas d'information sanitaire à signaler

Avec l'ancienne ADSA : rien de nouveau à faire

Avec la nouvelle ADSA : remplir uniquement le recto



The image shows a comparison between the old and new ADSA (Attestation Sanitaire) forms. The old form (left) has a circled section: "J'atteste que ce bovin - ne présente aucun - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).". The new form (right) has the same text but with "présente un" crossed out and the number "1812" next to the veterinarian's name. A blue box labeled "Vétérinaire traitant" points to the number "1812".

| ATTESTATION SANITAIRE | | | | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|--------------|
| N° Travail | Code Pays | Numéro national | Sexe | Type Racial | Date de Naissance | Nom du Bovin |
| Type racial des parents | Numéro d'Exploitation | Numéro national de la mère porteuse | | | | |
| Provient d'un troupeau : | | | STC(*) | | | |
| OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE | | | | | | |
| Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention. | | | | | | |
| Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie | Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie | |

Ne pas oublier de remplir les autres éléments de l'ASDA et de vérifier que l'ASDA est correctement renseignée lors de toutes introductions d'animaux



Comment procéder lorsqu'il y a des informations sanitaires à signaler

Avec l'ancienne ADSA : remplir le document complémentaire fourni par les GDS

Avec la nouvelle ADSA : remplir le recto ET le verso

ATTESTATION SANITAIRE

N° Travail Code Pays Numéro national Sexe Type Racial Date de Naissance Nom du Bovin

Type racial des parents Numéro d'Exploitation Numéro national de la mère porteuse

J'atteste que ce bovin - ~~ne présente aucun~~ - présente un - risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire (rayer la mention inutile (1)).

Vétérinaire (N° ordinal) : 1812

Jour Mois Année

Signature de l'éleveur (2)

Provient d'un troupeau : **OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN LEUCOSE**
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN BRUCELLOSE
OFFICIELLEMENT INDEMNÉ EN TUBERCULOSE

Utilisable jusqu'à la mort du bovin s'il ne quitte pas son exploitation de détention OU valable 30 jours à compter de la date de sortie du bovin de l'exploitation de détention.

Mouvements de l'animal

| Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie | Exploitation | Date entrée (cause) | Date sortie |
|--------------|---------------------|-------------|--------------|---------------------|-------------|
| | | | | | |

Le verso de l'ASDA

A remplir uniquement lorsqu'il y a des informations sanitaires à transmettre

| Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation | Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite | Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire |
|---|---|---|
| Numéro d'exploitation <input type="text"/> | Date de la visite <input type="text"/> | <p>J'informe que ce bovin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a subi récemment un <i>traitement</i> pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé. <input type="checkbox"/> provient d'un lot d'animaux où un cas de <i>botulisme</i> a été détecté il y a moins de quinze jours. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de <i>listériose</i> clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de <i>salmonellose</i> clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de <i>cysticerques</i>. <input type="checkbox"/> présente un <i>risque</i> qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de <i>mesures de gestion particulière</i>. |
| Type atelier <input type="text"/> | Autre(s) Intervention(s) <input type="text"/> | |
| Date de livraison <input type="text"/> | Numéro Ordinal et Signature <input type="text"/> | |
| Signature de l'éleveur <input type="text"/> | <input type="text"/> | |
| <p>CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE</p> | | |

Cas de l'abattage d'urgence

- Le passeport et l'ASDA sont à compléter.
- Les informations sanitaires sont à transmettre même si certaines sont aussi sur le CVI (Certificat Vétérinaire d'Information)



Pour plus d'informations

- Contactez :
 - Votre vétérinaire,
 - Votre GDS,
 - Les services vétérinaires de votre département.
- Une plaquette d'information est à votre disposition.